

SÉNAT

Le jeudi 13 juillet 1961

La séance est ouverte à 3 heures de l'après-midi, le Président étant au fauteuil.

Prière.

DÉPÔT DE DOCUMENTS

L'honorable Walter M. Aseltine dépose sur le Bureau:

Mémoire d'un Accord (Accord modificateur n° 14), conclu le seizième jour de juin 1961, prévoyant le paiement de contributions aux termes de la Loi sur l'assurance-hospitalisation et les services diagnostiques, entre le Gouvernement du Canada et le Gouvernement de la province du Nouveau-Brunswick.

Rapport de l'Office de stabilisation des prix agricoles pour l'année financière terminée le 31 mars 1961, en conformité de l'article 14 de la Loi ayant pour objet de stabiliser les prix des produits agricoles, chapitre 22 des Statuts de 1957-1958.

Rapport du Bibliothécaire national pour l'année close le 31 mars 1961, en conformité de l'article 13 de la Loi sur la Bibliothèque nationale, chapitre 330, S.R. 1952. (Textes anglais et français).

LOI DE L'IMPÔT SUR LE REVENU

BILL MODIFICATEUR—RAPPORT DU COMITÉ

L'honorable A. K. Hugessen, président suppléant du comité permanent des banques et du commerce, fait savoir que le comité a étudié le bill C-120 tendant à modifier la loi de l'impôt sur le revenu, et l'a chargé d'en faire rapport sans amendement.

Le rapport est adopté.

TROISIÈME LECTURE

Sur la motion de l'honorable M. Thorvaldson, le bill est lu pour la 3^e fois, puis adopté.

BILL CONCERNANT LES CHEMINS DE FER NATIONAUX DU CANADA (FINANCEMENT ET GARANTIE)

AUTORISATION DE FAIRE IMPRIMER LE COMPTE RENDU DES DÉLIBÉRATIONS

L'honorable M. Hugessen, président suppléant du comité permanent des transports et communications, présente le rapport du comité au sujet du bill C-121, autorisant la prestation de fonds pour faire face à certaines dépenses d'établissement du réseau des chemins de fer Nationaux du Canada, depuis le 1^{er} janvier 1961 jusqu'au 30 juin

1962, ainsi que la garantie par Sa Majesté, de certaines valeurs qu'émettra la Compagnie des chemins de fer Nationaux du Canada.

Le comité demande l'autorisation de faire imprimer 800 exemplaires en anglais et 200 en français des délibérations à l'égard dudit bill.

Son Honneur le Président: Honorables sénateurs, quand allons-nous étudier cette mesure?

(Sur la motion de l'honorable M. Hugessen, le rapport est adopté.)

RAPPORT DU COMITÉ

L'honorable M. Hugessen fait savoir que le comité permanent des transports et communications a étudié le bill C-121, autorisant la prestation de fonds pour faire face à certaines dépenses d'établissement du réseau des chemins de fer Nationaux du Canada, depuis le 1^{er} janvier 1961 jusqu'au 30 juin 1962, ainsi que la garantie, par Sa Majesté, de certaines valeurs qu'émettra la Compagnie des chemins de fer Nationaux du Canada, et l'a chargé d'en faire rapport sans amendement.

Le rapport est adopté.

TROISIÈME LECTURE

Sur la motion de l'honorable M. Macdonald (Cap-Breton), le bill est lu pour la 3^e fois, puis adopté.

BILL CONCERNANT LA BANQUE DU CANADA

RAPPORT DU COMITÉ

L'honorable A. K. Hugessen, président suppléant du comité permanent des banques et du commerce, fait savoir que le comité a étudié le bill C-114 concernant la Banque du Canada, et l'a chargé d'en faire rapport ainsi qu'il suit:

Le comité recommande qu'il ne soit pas donné suite à cette mesure; de plus, le comité est d'avis que le gouverneur de la Banque du Canada ne s'est pas rendu coupable d'inconduite dans l'exercice de ses fonctions.

Son Honneur le Président: Honorables sénateurs, quand étudierons-nous le rapport?

L'honorable M. Hugessen propose l'adoption du rapport.

Son Honneur le Président: Honorables sénateurs, il est proposé par l'honorable sénateur Hugessen, appuyé par l'honorable sénateur Macdonald, C.P., que le rapport soit maintenant adopté. Vous plaît-il d'adopter la motion?

L'honorable M. Brunt: Non.

L'honorable A. Neil McLean: Honorables sénateurs, je ne prendrai pas beaucoup de